

**CADRAGE DES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES DU CERTIFICAT DE CAPACITE EN
ORTHOPHONIE (décret 03 septembre 2013)
Année universitaire 2024-2025**

VALIDATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE)

Une unité d'enseignement (UE) peut être composée d'éléments constitutifs distincts (EC).

Une UE affectée de crédits européens est acquise si l'étudiant obtient une note finale globale supérieure ou égale à 10/20. Cette note permet d'acquérir les crédits européens correspondants.

Une UE acquise en première ou en deuxième session l'est définitivement.

Le calcul de la note d'UE suit les règles suivantes :

- La note d'UE est la moyenne des notes obtenues aux différentes épreuves sauf précision contraire.
- Lorsqu'il existe deux sessions d'examen, les coefficients d'UE sont identiques en session 1 et en session 2.
- La nature et/ou la durée des épreuves de la session 2 peuvent être différentes de la session 1

L'expertise de la langue française étant un attendu et une exigence professionnelle (BO du 5 septembre 2013, annexe 1), l'expression orale et écrite est évaluée dans toutes les activités du cursus de formation.

TYPE DE CONTROLES : Contrôle continu, et contrôle terminal

UE ou EC évalués en deux sessions :

Ces UE ou leurs EC peuvent comporter, à côté des Contrôles Terminaux (CT) et des Contrôles Partiels (CP), des épreuves de Contrôle Continu (CC) : il s'agit par exemple de rapports de travaux pratiques, de certaines notes d'assiduité et de progression, des exposés, des rapports de stage, d'interrogations écrites ou orales, de productions variées ...

Les épreuves en CC ne donnent pas obligatoirement lieu à une session 2.

Sous certaines conditions une épreuve de rattrapage peut être proposée sur décision du département pour les épreuves en CC.

L'évaluation en CC :

- Peut comporter des épreuves ou productions variées
- Peut comporter une part d'évaluation collective
- Doit assurer l'équité entre les étudiants, ce qui n'implique pas une stricte similitude des évaluations : les sujets peuvent être différents d'un groupe à l'autre mais l'équipe pédagogique et le jury doivent veiller à ce que les notations soient harmonisées.
- Peut comporter une épreuve de synthèse en fin de semestre

UE ou EC évalués en session unique :

Rentrent dans cette catégorie les UE et les EC qui ne comportent par exemple que des épreuves de type projet, rapport, soutenance. Sous certaines conditions un rendu de rattrapage peut être proposé sur décision du département.

CONVOICATIONS AUX EPREUVES

- Pour la première session : la convocation aux épreuves est faite par voie numérique via Moodle avec diffusion du planning d'examens indiquant la date, l'heure et le lieu de chaque épreuve, 15 jours minimum avant le début des épreuves. Aucune convocation individuelle n'est adressée aux étudiants.
- Pour la seconde session : une convocation individuelle est envoyée par voie numérique indiquant les UE dans lesquelles l'étudiant est attendu en 2^{ème} session. Le planning est diffusé au minimum 10 jours avant le début des épreuves.

REGLES POUR LES ABSENCES AUX EXAMENS et ADMISSION AU SEMESTRE

Pour les absences sans justificatif

- Pour les CT et les CP l'étudiant absent est signalé à l'épreuve par « ABI » absence injustifiée pour cette épreuve et sera noté « DEF » (défaillant) à l'UE, donc « DEF » au semestre et « DEF » au diplôme et il ne pourra alors valider ni l'épreuve, ni le semestre, ni le diplôme.
- Pour les CC, toute absence sera notée « DEF ».

Pour les absences avec justificatif (fourni au service de scolarité en cas de maladie ou de force majeure)

- Pour les CT et les CP, l'étudiant absent sera signalé par « ABJ ».
- Pour les CC, l'étudiant absent sera signalé par « ABJ » s'il n'a pas été organisé de contrôle de substitution.

Les justificatifs d'absence aux examens doivent être fournis :

- Dans un délai d'une semaine après l'épreuve dans le cas des épreuves se déroulant au cours du semestre
- Dans un délai de 48h dans le cas des épreuves se déroulant en période d'examen de fin de semestre

Les justificatifs fournis hors de ces délais ne seront pas pris en compte.

Admission au semestre :

- Pour être admis à un semestre, le pourcentage d'absence en TD ne doit pas dépasser 20% pour chaque UE ni 20% du nombre général de TD. Si les absences portent sur l'ensemble des TD d'une UE, cette UE ne pourra être validée.
- En cas d'absence sur une période de stage : les justificatifs doivent parvenir dans un délai de 5 jours au secrétariat. Les absences en stage doivent être rattrapées pour pouvoir valider l'UE.

SECONDE SESSION DES UE A DEUX SESSIONS

Une session 2 est proposée aux étudiants éliminés et/ou ayant rempli les conditions liées aux absences lors de la première session. L'inscription à la session 2 est alors automatique.

A l'épreuve de CT de session 2, la note obtenue remplace la note de session 1 qu'elle soit inférieure ou supérieure.

Les éventuelles notes de CC acquises au sein des UE sont reportées automatiquement de la session 1 à la session 2.

Si un étudiant ne se présente pas en session 1, la présence en session 2 est obligatoire (voir règles d'absence), faute de quoi l'étudiant sera noté « DEF ».

Si l'étudiant ne se présente pas à la session 2, la note de session 1 ou la notification (ABI, ABJ, DEF) est maintenue.

Afin que tous les étudiants puissent accéder à la 2^{ème} session, les stages en mobilité et les stages anticipés se terminent avant les dates d'examen de seconde session.

Lorsqu'une UE STAGE n'est pas validée, l'étudiant a la possibilité, si sa situation le permet, d'accéder à un stage de « rattrapage » : les stages de « rattrapage » sont des stages imposés par le département.

CONSERVATION DES NOTES A UN SEMESTRE ULTERIEUR

Lors d'une nouvelle inscription pédagogique à une UE, aucune note n'est conservée.

JURYS DE DELIBERATION

Composition :

Les jurys comprennent au minimum trois membres, sont proposés par la composante concernée et validés par le Directeur de la composante et le Président de l'Université.

La composition des jurys se déroulant aux deux semestres peut être différente d'un semestre à l'autre.

Les jurys de délibération d'examen restent souverains.

Type de jurys de délibération :

Plusieurs types de jurys sont mis en place :

Les jurys de fin de cycle ou de diplôme : les jurys sont choisis parmi les membres de l'équipe de direction du département d'orthophonie, les enseignants et les responsables d'UE.

Les jurys de semestre et d'année : les jurys sont choisis parmi les membres de l'équipe de direction du département d'orthophonie, les enseignants et les responsables d'UE.

Les jurys d'UE : les jurys sont choisis parmi les membres de l'équipe de direction du département d'orthophonie, les enseignants et les responsables d'UE.

Les jurys d'admission au cursus (CEV Parcoursup) : les jurys sont choisis parmi les membres de l'équipe de direction du département d'orthophonie et les enseignants chargés du recrutement.

Sous certaines conditions, des enseignants et/ou directeurs d'UE peuvent être invités au jury de délibération.

ETUDES A L'ETRANGER

Les notes acquises à l'étranger dans le cadre d'un échange avec programme pédagogique validé par le responsable de diplôme et le correspondant mobilité internationale, ne seront pas traduites.

MODALITES DE COMPENSATION

La compensation semestrielle

La compensation à l'intérieur d'un semestre est organisée selon les années entre les UE dans le cadre du semestre pédagogique faisant référence à un parcours défini et approuvé par le directeur de formation.

- En C1O1, il n'y a pas de compensation semestrielle. Toute note strictement inférieure à 10/20 est déclarée non acquise. Toute UE ayant une note inférieure à 10/20 entraîne la non validation du semestre et le redoublement.
- En C1O2 et C1O3 et au sein du cycle 2 (C2O1 et C2O2), le seuil de compensation est fixé à 8/20. Seules certaines UE sont compensables (voir liste des UE par année)
Dans les UE compensables, seules les UE dont la moyenne est supérieure ou égale au seuil de compensation (fixé à 8/20) peuvent être compensées, si la moyenne générale supérieure à 10/20 le permet. Toute note égale ou supérieure à 8/20 et strictement inférieure à 10/20 est déclarée ajournée. Un refus de compensation semestrielle peut être demandé par écrit par l'étudiant souhaitant améliorer son résultat dans un délai de 8 jours après la parution des résultats. Sans notification de l'étudiant, toute UE notée ajournée est réputée acquise par compensation.
Toute UE compensable ayant une note inférieure au seuil de compensation est déclarée non acquise et entraîne la non validation du semestre et le redoublement.
Les UE non compensables doivent avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 pour être acquises.
- Toutes les UE doivent être validées. Une UE non validée entraîne la non validation du semestre et le redoublement.

La compensation annuelle

Il n'y a pas de compensation annuelle (pas de compensation entre les semestres).

La validation à l'étape

Les deux semestres de l'année et les semestres antérieurs doivent être validés pour valider l'étape.

Passage en cycle 2

Les six semestres doivent être validés et les 180 crédits acquis pour pouvoir passer en cycle 2.

RESULTATS

Les résultats des examens sont portés à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et/ou par voie numérique, généralement dans les 15 jours suivant la délibération.

Les notes sont accessibles sur le web.

Rappels :

Au semestre :

- ADM : admis
- ELIM : éliminé (pas de compensation, session 2 ou redoublement)
- DEF : défaillant (en cas d'absence)

Sur les UE :

- ABI : absence injustifiée
- ABJ : absence justifiée
- ADM : admis
- ELIM : éliminé (pas de compensation, session 2 ou redoublement)
- AJ : ajourné (compensation possible)

CONSULTATION DES COPIES

Tout étudiant peut demander à consulter ses copies.

Il doit procéder à une demande écrite par voie numérique à la scolarité, précisant les copies concernées, dans un délai de 48h après la parution des résultats.

- Pour les candidats admis et/ou ajournés, la consultation se fera selon les possibilités du service de scolarité et de l'enseignant.
- Pour les candidats éliminés, la consultation des copies se fera au moins 3 semaines en amont de la session suivante aux semestres pairs. Aux semestres impairs, la consultation se fera la semaine qui suit la publication des résultats.

Lors de la consultation, l'étudiant émarge sur une feuille prévue à cet effet.

Aucune copie ne peut être photocopiée, ni photographiée, ni envoyée par voie numérique.

Les semaines de consultation des copies sont annoncées en début d'année universitaire.

Validation de la 1ère ANNÉE du cycle 1 des études d'orthophonie
CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE
Décret n° 2013-798 du 30 août 2013
Année universitaire 2024-2025

L'enseignement est réparti en unités d'enseignement donnant accès à des crédits. Chaque unité d'enseignement (UE) peut être composée de plusieurs éléments constitutifs distincts (EC).

Pour valider une unité d'enseignement (UE) :

- L'étudiant doit avoir obtenu la moyenne générale à cette UE (10/20)
- Si l'étudiant n'obtient pas la moyenne à l'UE, il doit représenter toutes les éléments (EC) constituant l'UE.
- En cas de note zéro, ou de non validation à un rapport (oral ou écrit) et/ou en contrôle continu, cette UE n'est pas validée. Une épreuve de rattrapage peut avoir lieu sous certaines conditions.

Les unités d'enseignement sont capitalisables et les crédits définitivement acquis dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale à l'UE (10/20).

Admission à un semestre :

- Pour être admis à un semestre, l'étudiant doit avoir obtenu la moyenne générale au semestre (addition des UE la constituant)
- Toutes les UE doivent avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 pour être acquises.
- Toutes les UE doivent être validées. **Une UE non validée entraîne la non validation du semestre et le redoublement.**

Admission à l'étape : (passage en deuxième année du cycle 1)

Pour valider le bloc Semestre 1 et Semestre 2, il faut obtenir la moyenne générale à chaque semestre.

Il n'y a pas de compensation entre les semestres.

En session 1, pour être admis à l'étape, l'étudiant doit avoir validé les 2 semestres.

En session 2, pour être admis à l'étape, l'étudiant doit avoir validé les 2 semestres.

Les UE stages ne sont validées que si tous les stages les composant sont validés par le jury de délibération d'examen (jury d'UE).

L'absence de validation d'un ou plusieurs stages au titre de l'année entraîne la non validation de l'UE-stage et le redoublement.

Si aucun semestre n'est validé ou si un seul semestre de l'étape est validé, l'étudiant redouble, si sa situation le permet et dans la limite de 5 inscriptions sur le cycle 1, une de ces années ne pouvant faire l'objet de plus de 2 inscriptions.

Rappel : Il est obligatoire de consulter la lettre de cadrage des MCCC relative au département.

Année universitaire 2024-2025 Première année cycle 1 **Semestre 1 (S1)**

UE	Titre	Crédits	Objectifs et contenus	MCCC
111	Introduction aux sciences du langage	4	Les sous disciplines des sciences du langage - phonétique articulatoire et transcription en API Histoire de la linguistique et différents champs d'action. Phylogénie de la communication Diversité des structures linguistiques des différentes langues du monde. Sémiotique et sémiologie Grilles de lecture du sens sur des supports sociaux	CT écrit 2h
121	Psychologie générale et psychologie du développement (enseignement mutualisé partiel)	4	Connaitre les fondements de la psychologie, différencier les grands courants et comprendre les méthodes. Connaitre les méthodes d'investigation Connaitre les modèles du développement.	CT écrit : Examen mutualisé 1h (EM) Autre CT écrit 1h
131	Sciences de l'éducation	3	Acquérir des connaissances sur l'histoire, le fonctionnement et les finalités de l'école contemporaine. Identifier les grandes conceptions éducatives Comprendre les interactions environnement, enfant, éducateurs	CT écrit 1h30
210	Biologie cellulaire, moléculaire et génétique (enseignement mutualisé orthoptie)	3	Définir les différentes composantes de la cellule Comprendre les interactions cellulaires Expliciter les mécanismes moléculaires et génétiques	CC (1) Notes + CT écrit 1h session 1 / oral session 2 (Examen mutualisé) EM
221	Neurosciences 1 (Enseignement mutualisé) Neuropsychologie	3	Organisation cérébrale et neuronale Les fonctions sensori motrices La vision, l'audition, les schémas corporels, les fonctions cognitives, les perceptions, les fonctions exécutives, le langage, les émotions. Les neurosciences sociales Les pathologies du SN	CT écrit 1h (Examen mutualisé) EM
231	Etude de l'audition Anatomie et physiologie : enseignement mutualisé audioprothèse Psychoacoustique Exploration du système auditif	3	Décrire l'anatomie du système auditif Comprendre et expliciter la physiologie du système auditif Quantifier et évaluer l'audition Audiométrie et audiologie Psychoacoustique	Anatomie et physiologie : CT écrit 1h session 1 / oral session 2 (EM) Psychoacoustique et exploration : CT écrit 1H
310	Physique générale et acoustique	3	Acquérir les principes de physique acoustique Caractéristiques acoustiques des sons de la parole Analyse du signal de parole	CC (2) Notes
410	Connaissance et histoire de la profession	3	Connaitre la profession son histoire et sa place dans le système de santé. Données économiques et épidémiologiques Représentation de la profession	CC (3) Notes
840	Langue 1	2	Mise à niveau en anglais	CC (2) Notes
870	Informatique	2	Introduction PIX	CC (1) Notes
		30		

Année universitaire 2024-2025 Première année cycle 1 **Semestre 2 (S1)**

UE	Titre	Crédits	Objectifs	MCCC
112	Connaissances fondamentales en sciences du langage	4	Les différentes disciplines de la linguistique Concepts fondamentaux et méthodologiques nécessaires aux différents niveaux d'analyse Analyse de corpus Approche développementale	CT écrit 2h30
122	Psychologie sociale et théories de la communication	3	Notions fondamentales en psychologie sociale Théories de la communication.	CT écrit 1h30
140	Sensibilisation aux sciences de la société	3	La place de la science et du langage dans l'histoire de la société Les relations entre individus : outils critiques Espace social et facteurs culturels et symboliques Posture éthique et philosophie	CC (1) Notes
222	Neurosciences 2 (enseignement mutualisé)	3	Plasticité cérébrale et récupération	CT écrit 45 min (EM)
233	Etude de la phonation, déglutition articulation	3	Processus développementaux Anatomie et physiologie du système respiratoire, phonatoire et articulatoire Exploration fonctionnelle	CT écrit 2h
240	Pédiatrie et troubles du développement	4	Développement de l'enfant Pathologies néonatales et infantiles Troubles cognitivo linguistiques acquis ou développementaux	CT écrit 2h
320	Imagerie et exploration fonctionnelle	3	Bases et approfondissements permettant de comprendre un CR d'exploration médicale Système d'imagerie médicale	CT écrit 1h
610	Stage découverte en milieu scolaire	3	Voir documents et contrat de stage	VAL/NON VAL Evaluation + CC présentiel
880	Informatique et internet	2	Informatique bureautique Pix et Pix santé	CC (2) Notes
910	Concepts et savoir de base en santé publique (Enseignement mutualisé)	2	Les concepts, les démarches et outils en santé publique Organisation de la politique de santé publique en France Veille sanitaire économie de la santé	CT écrit 1h (EM) Epreuve anticipée
		30		

Validation de la 2ème ANNÉE du premier cycle des études d'orthophonie
CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE
Décret n° 2013-798 du 30 août 2013
Année universitaire 2024-2025

L'enseignement est réparti en unités d'enseignement donnant accès à des crédits. Chaque unité d'enseignement (UE) peut être composée de plusieurs éléments constitutifs distincts (EC).

Pour valider une unité d'enseignement (UE) :

- L'étudiant doit avoir obtenu la moyenne générale à cette UE (10/20)
- Si l'étudiant n'obtient pas la moyenne à l'UE, il doit représenter toutes les éléments (EC) constituant l'UE
- En cas de note zéro, ou de non validation à un rapport (oral ou écrit) et/ou en contrôle continu, cette UE n'est pas validée. Une épreuve de rattrapage peut avoir lieu sous certaines conditions.

Les unités d'enseignement sont capitalisables et les crédits définitivement acquis dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale à l'UE (10/20)

Admission à un semestre :

- Pour être admis à un semestre, l'étudiant doit avoir obtenu la moyenne générale au semestre (addition des UE la constituant)
- Seules certaines UE sont compensables : UE 270 Pharmacologie, UE 920 Promotion de la santé, UE 930 Ethique et déontologie, UE 124 Psychologie.
- Dans les UE compensables, seules les UE dont la moyenne est supérieure ou égale au seuil de compensation (fixé à 8/20) peuvent être compensées, si la moyenne générale supérieure à 10/20 le permet.
- Les UE non compensables doivent avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 pour être acquises.
- Toutes les UE doivent être validées. **Une UE non validée entraîne la non validation du semestre et le redoublement.**

Admission à l'étape : (passage en troisième année du cycle 1)

Pour valider le bloc Semestre 3 et Semestre 4, il faut obtenir la moyenne générale à chaque semestre.
Il n'y a pas de compensation entre les semestres.

En session 1, pour être admis à l'étape, l'étudiant doit avoir validé les 2 semestres.

En session 2, pour être admis à l'étape, l'étudiant doit avoir validé les 2 semestres.

Les UE stages ne sont validées que si tous les stages les composant sont validés par le jury de délibération d'examen (jury d'UE). L'absence de validation d'un ou plusieurs stages au titre de l'année entraîne la non validation de l'UE-Stage et le redoublement.

Si aucun semestre n'est validé ou si un seul semestre de l'étape est validé l'étudiant redouble, si sa situation le permet et dans la limite de 5 inscriptions sur le cycle 1, une de ces années ne pouvant faire l'objet de plus de 2 inscriptions.

Rappel : Il est obligatoire de consulter la lettre de cadrage des MCCC relative au département.

C= UE compensable

UE	Titre	ECTS	Objectifs et contenu	MCCC
113	Développement du langage et psycholinguistique	4	Introduction à la psycholinguistique Développement du langage 2 Les principes d'énonciation orale et écrite Développement du langage et pathologies	CT écrit 2h
114	Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie	4	Liens entre les champs d'investigation de la linguistique et orthophonie Les grandes théories de la perception de la parole Développement perceptif prénatal et précoce Environnement linguistique et facultés perceptives Analyse pragmatique et analyse du discours en interaction Étude de corpus Analyse conversationnelle chez le sujet typique et atypique Aides numériques à l'analyse du discours	CT écrit 2h30
123	Psychologie cognitive et neuropsychologie	4	Objets d'étude et champs d'application de la psychologie cognitive et de la neuropsychologie Les modèles théoriques Neuropsychologie Psychologie cognitive stade sensorimoteur Processus cognitifs et substrats cérébraux Intervention en neuropsychologie	CT écrit 1h EM 1h30 autre
250	Gériatrie et pathologies neurologiques	3	Connaître les effets et les caractéristiques du vieillissement et ses conséquences médicales et sociales Dispositifs d'aide et d'accueil pour la personne âgée Vulnérabilité et grand âge Pathologies du vieillissement et pathologies neurologiques	CT écrit 1h30
270 C	Notions de pharmacologie	2	Pharmacologie et impacts sur les organismes Les grandes familles de la pharmacopée Pharmacologie et pathologies liées à l'orthophonie	CT écrit 1h
620	Stage découverte	3	Voir documents et contrat de stage	VAL/NON VAL Evaluation + CC présentiel
710	Bibliographie et documentation	2	Utilisation d'un service de documentation Fonctionnement des bases de données Références bibliographiques et logiciels Normes APA Mise en œuvre et utilisation d'un PEC	CC (1) VAL/NON VAL
720	Statistiques 1	3	Appréhender les outils statistiques nécessaires à la recherche Comprendre les concepts de base et statistiques Comprendre l'utilisation des mesures Principes des tests Statistiques et psychométrie	CT écrit 1h30 + CC (1) Notes
920 C	Intervention et promotion de la santé	3	Connaissances sur la mise en œuvre d'un projet en promotion de la santé Principes de la validation scientifique Education pour la santé Les niveaux de prévention Le concept d'éducation thérapeutique Prévention et promotion de la santé La conduite de projet	CT écrit 1h
		30		

UE	Titre	ECTS	Objectifs et contenu	MCCC
124 C	Psychologie clinique et psychopathologie	4	Fonctionnement de l'appareil psychique et lien avec le langage Construction de la personnalité Introduction à la psychanalyse Les structures psychiques Situation de soins et alliance thérapeutique Psychométrie et outils d'évaluation	CT écrit 1h30
232	Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition	4	Les surdités Les affections vestibulaires Traitements des surdités Le dépistage de la surdité en milieu néonatal Prévention de surdités Psychologie de la personne sourde et impact Psychosocial de la surdité Initiation LPC et LSF	CT écrit 1h30
511	Troubles du langage et de la communication	4	Classification des troubles du langage Données épidémiologiques Sémiologie et étiologie des troubles du langage oral	CT écrit 1h30
521	Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture	4	Histoire du graphisme, de l'écriture et de la lecture Processus d'apprentissage de la lecture Processus d'apprentissage de l'orthographe Développement du graphisme et de l'écriture Les niveaux de traitement du langage écrit Liens entre langage oral et langage écrit	CT écrit 2h
531	Aspect développemental de la cognition mathématique	4	Processus et stratégies dans le traitement numérique Flexibilité mentale Le développement du concept de nombre Le développement des concepts d'espace et de temps Cognition mathématique et modes de raisonnement	CT écrit 1h30
541	Oralité et FOMF	4	Fonctions oromyofaciales, oralités : aspects développementaux congénitaux ou acquis La fonction vélotubotympanique Dysfonctions oromyofaciales Déglutition dysfonctionnelles Les fentes velolabioalatales Les paralysies faciales Traitements et chirurgies des troubles associés	CT écrit 1h + CC (1) Notes
630	Stage découverte 3	3	Voir documents et contrat de stage	VAL / NON VAL Evaluation + CC présentiel
930 C	Ethique et déontologie	3	Pratique clinique et comportement éthique Les concepts en éthique de la santé et bioéthique Ethique et politique La personne porteuse de handicap Situation de vulnérabilité Soins palliatifs et fin de vie	CT écrit 2h
		30		

Validation de la 3^{ème} ANNÉE du premier cycle des études en orthophonie
CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE
Décret n° 2013-798 du 30 août 2013
Année universitaire 2024-2025

L'enseignement est réparti en unités d'enseignement donnant accès à des crédits. Chaque unité d'enseignement (UE) peut être constituée de plusieurs éléments constitutifs distincts (EC).

Pour valider une unité d'enseignement (UE) :

- L'étudiant doit avoir obtenu la moyenne générale à cette UE (10/20).
- Si l'étudiant n'obtient pas la moyenne à l'UE, il doit représenter tous les éléments (EC) constituant l'UE.
- En cas de note zéro, ou de non validation à un rapport (oral ou écrit) et/ou en contrôle continu, cette UE n'est pas validée. Une épreuve de rattrapage peut avoir lieu sous certaines conditions.

Les unités d'enseignement sont capitalisables et les crédits définitivement acquis dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale à l'UE.

Admission à un semestre :

- Pour être admis à un semestre, l'étudiant doit avoir obtenu la moyenne générale au semestre (addition des UE la constituant)
- Seules certaines UE sont compensables : UE 260 Psychiatrie, UE 740 Méthodologie, UE 581 Handicaps.
Dans les UE compensables, seules les UE dont la moyenne est supérieure ou égale au seuil de compensation (fixé à 8/20) peuvent être compensées, si la moyenne générale supérieure à 10/20 le permet.
- Les UE non compensables doivent avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 pour être acquises.
- Toutes les UE doivent être validées. **Une UE non validée entraîne la non validation du semestre et le redoublement.**

Admission à l'étape : (passage en première année du cycle 2)

Pour valider le bloc Semestre 5 et Semestre 6, il faut obtenir la moyenne générale à chaque semestre.

Il n'y a pas de compensation entre les semestres.

Pour avoir accès au cycle 2, tous les semestres et toutes les UE du cycle 1 doivent être validés.

En session 1, pour être admis à l'étape, l'étudiant doit avoir validé les 2 semestres.

En session 2, pour être admis à l'étape, l'étudiant doit avoir validé les 2 semestres.

Les UE stages ne sont validées que si tous les stages les composant sont validés par le jury de délibération (jury d'UE).

L'absence de validation d'un ou plusieurs stages au titre de l'année entraîne la non validation de l'UE-Stage et le redoublement.

Si aucun semestre n'est validé ou si un seul semestre de l'étape est validé, l'étudiant redouble, si sa situation le permet et dans la limite de 5 inscriptions sur le cycle 1, chacune de ces années ne pouvant faire l'objet de plus de 2 inscriptions.

Rappel : Il est obligatoire de consulter la lettre de cadrage des MCCC relative au département.

C= Compensable

UE	Titre	ECTS	Objectifs et contenus	MCCC
132	Apprentissage et didactique	3	Théorie des apprentissages, des modèles cognitifs et de l'ingénierie pédagogique Enseigner et apprendre : styles et dispositifs pédagogiques Didactique professionnelle Fonction d'encadrement de stagiaire et d'information des professionnels	CC (1) Notes
234	Sémiologie et étiologies des pathologies phonation articulation déglutition	4	Sémiologie, étiologie et traitement des pathologie de la phonation, de la carcinologie ORL, de la déglutition et de l'articulation, des dysphagies, aphasies et dysarthries neurologiques Troubles simples de l'articulation Etudes des voix pathologiques	CT écrit 2h + CC (1) Notes
260 C	Psychiatrie adulte/enfant	3	Les différents courants de pensée en psychiatrie Organisation et fonctionnement de la psychiatrie Les troubles psychiatriques à tous les âges de la vie Introduction à l'analyse du comportement appliquée (ABA)	CT écrit 1h30
420	Evaluation en orthophonie	4	Introduction et historique Modèles théoriques d'évaluation Recueil et analyse et interprétation de données Eléments de psychométrie	CT écrit 1h + CC (2) Notes
522	Troubles du langage écrit, graphisme et écriture	3	Concepts de troubles du langage écrit selon différentes approches théoriques Identifier et comprendre les troubles du LE Troubles spécifiques du LE Troubles non spécifiques du LE Causes multifactorielles	CT écrit 2h
532	Troubles de la cognition mathématique	4	Concepts de troubles de la cognition selon les différentes approches théoriques Identifier et comprendre les troubles Les troubles de la cognition mathématiques Causes multifactorielles	CT écrit 1h
640	Stage observation	6	Voir documents et contrat de stage	Evaluation + CC présentiel VAL/ NON VAL
740 C	Méthodologie 1 IRMCS Introduction à la méthodologie de la recherche clinique en santé	3	Cadre de recherche en santé EBP Problématique et question de recherche Stratégies de recherche bibliographique Analyse d'article Les grands types d'études cliniques Recherche et études en santé	CT écrit 2h Enseignement mutualisé (EM) + CC (1) Notes
		30		

C = compensable

UE	Titre	ECTS	Objectifs et contenus	MCCC
430	Démarche clinique et intervention en orthophonie	3	La démarche clinique Identifier et expliciter les données d'une situation cliniques Analyse de la pratique professionnelle Soin et responsabilité Outils de prévention	CC (2) Notes
512	Evaluation du langage oral et de la communication	3	Analyser et évaluer une situation clinique Poser un diagnostic orthophonique et établir un plan de traitement Connaitre les outils et les méthodes Annonce du diagnostic Rédiger un compte rendu d'évaluation	CT écrit 1h
542	Evaluation des troubles de l'oralité et des FOMF	3	Observation et analyse clinique des troubles de l'oralité Connaitre les outils et les méthodes Elaborer un diagnostic orthophonique et établir un plan de traitement Annonce du diagnostic	CT écrit 2h
551	Evaluation en orthophonie dans le cadre des troubles de l'audition	4	Analyser et évaluer l'impact des troubles de l'audition Repérer les spécificités des troubles du langage et de la communication du patient Connaitre les outils et les méthodes Elaborer un diagnostic orthophonique et établir un plan de traitement Annonce du diagnostic	CT écrit 2h
561	Evaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	3	Evaluation de la phonation, des dysarthries et dysphagies neurologiques, de l'articulation, de la phonation en cancérologie Connaitre les outils et les méthodes Elaborer un diagnostic orthophonique et établir un plan de traitement Annonce du diagnostic	CT écrit 2h
571	Aphasiologie et évaluation	4	Sémiologie des troubles du langage et de la communication neurologiques Les grands syndromes en aphasiologie Modèles théoriques et démarches interprétative des signes cliniques Connaitre les outils et les méthodes Elaborer un diagnostic orthophonique et établir un plan de traitement Annonce du diagnostic	CT écrit 3h
581 C	Handicaps, langage et communication	2	Acquérir les connaissances permettant de repérer les particularités liées à une déficience et au handicap Sémiologie et étiologie des handicaps associés à un trouble de la communication Connaitre les spécificités de l'évaluation orthophonique dans le cadre du handicap	CT écrit 1h
650	Stage clinique 1	6	Voir documents et contrat de stage	Evaluation +CC présentiel VAL/ NON VAL
860	Langue 3	2	Lexique spécifique Lire en anglais	CC (1) VAL/ NON VAL
		30		

Validation de la 1ère ANNÉE du cycle 2 des études en orthophonie
CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE
Décret n° 2013-798 du 30 août 2013
Année universitaire 2024-2025

L'enseignement est réparti en unités d'enseignement donnant accès à des crédits. Chaque unité d'enseignement (UE) peut être constituée de plusieurs éléments constitutifs distincts (EC).

Pour valider une unité d'enseignement (UE) :

- L'étudiant doit avoir obtenu la moyenne générale à cette UE (10/20).
- Si l'étudiant n'obtient pas la moyenne à l'UE, il doit représenter tous les éléments (EC) constituant l'UE.
- En cas de note zéro, ou de non validation à un rapport (oral ou écrit) et/ou en contrôle continu, cette UE n'est pas validée. Une épreuve de rattrapage peut avoir lieu sous certaines conditions.

Les unités d'enseignement sont capitalisables et les crédits définitivement acquis dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale à l'UE.

Admission à un semestre :

- Pour être admis à un semestre, l'étudiant doit avoir obtenu la moyenne générale au semestre (addition des UE la constituant)
- Seules les UE dont la moyenne est supérieure ou égale au seuil de compensation (fixé à 8/20) peuvent être compensées, si la moyenne générale supérieure à 10/20 le permet.
- Toutes les UE doivent être validées. **Une UE non validée et/ou non compensée entraîne la non validation du semestre et le redoublement.**

Admission à l'étape : (passage en deuxième année du cycle 2)

Pour valider le bloc Semestre 7 et Semestre 8, il faut obtenir la moyenne générale à chaque semestre.
Il n'y a pas de compensation entre les semestres.

En session 1, pour être admis à l'étape, l'étudiant doit avoir validé les 2 semestres.
En session 2, pour être admis à l'étape, l'étudiant doit avoir validé les 2 semestres.

Les UE stages ne sont validées que si tous les stages les composant sont validés par le jury de délibération (jury d'UE).
L'absence de validation d'un ou plusieurs stages au titre de l'année entraîne la non validation de l'UE-Stage et le redoublement.

Si aucun semestre n'est validé ou si un seul semestre de l'étape est validé, l'étudiant redouble, si sa situation le permet et dans la limite de 3 inscriptions sur le cycle 2, chacune de ces années ne pouvant faire l'objet de plus de 2 inscriptions.

Rappel : Il est obligatoire de consulter la lettre de cadrage des MCCC relative au département.

UE	Titre	ECTS	Objectifs et contenus	MCCC
513	Intervention en LO et communication	3	Maitriser différentes approches d'intervention en orthophonie et différents outils Mettre en œuvre un projet thérapeutique S'inscrire dans une démarche pluridisciplinaire Evaluer l'intervention (EBP) Acquérir et développer les outils spécifiques au traitement des troubles du langage oral (soin direct et indirect)	CT écrit 2h
523	Evaluation en LE, graphisme et écriture	3	Evaluer une situation clinique Elaborer un diagnostic/diagnostic différentiel, déterminer les axes thérapeutiques, organiser un plan de traitement Outils et méthodes d'évaluation Observation et analyse du langage écrit, graphisme et écriture Rédaction d'un CR d'évaluation	CT écrit 2h30
533	Evaluation de la cognition mathématique	3	Evaluer une situation clinique Elaborer un diagnostic/diagnostic différentiel, déterminer les axes thérapeutiques, organiser un plan de traitement Outils et méthodes d'évaluation Observation et analyse de la cognition mathématique Rédaction d'un CR d'évaluation	CT écrit 1h
543	Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'oralité et des FOMF	3	Maitriser différentes approches d'intervention en orthophonie et différents outils Mettre en œuvre un projet thérapeutique S'inscrire dans une démarche pluridisciplinaire Evaluer l'intervention (EBP) Acquérir et développer les outils et les gestes spécifiques au traitement des troubles de l'oralité et des FOMF (soin direct et indirect)	CT écrit 2h30 + CC (1) notes
572	Intervention orthophonique en aphasiologie	4	Maitriser différentes approches d'intervention en orthophonie et différents outils Mettre en œuvre un projet thérapeutique S'inscrire dans une démarche pluridisciplinaire Evaluer l'intervention (EBP) Acquérir et développer les outils et les gestes et méthodes spécifiques au traitement des troubles phasiques (soin direct et indirect)	CC (1) Notes
577	Evaluation et intervention orthophonique dans le cadre des troubles développementaux complexes	4	Identifier, évaluer et analyser chez l'enfant les troubles cognitivo-linguistiques acquis liés à des déficits centraux (de la perception, des praxies, à des troubles mnésiques et des fonctions exécutives, à des troubles de l'attention) Maitriser différentes approches d'intervention en orthophonie et différents outils Mettre en œuvre un projet thérapeutique pluridisciplinaire	CC (1) Notes
582	Intervention orthophonique dans le cadre du handicap	2	Maitriser différentes approches d'intervention en orthophonie et différents outils nécessaires à l'intervention dans le cadre du handicap Intervention précoce Mettre en œuvre un projet thérapeutique Evaluer l'intervention (EBP)	CC (1) Notes
660	Stage clinique 2	3	Voir documents et contrat de stage	Evaluation +CC présentiel VAL/NON VAL
690	Stage de sensibilisation à la recherche	3	Voir documents et contrat de stage	Evaluation + CC présentiel VAL/NON VAL
830	Communication avec le patient et l'entourage	2	Conditions et modalités de communication aidant l'intervention et tenant compte du niveau de compréhension, des décisions partagées et d'interactions fondées sur l'éthique et l'empathie Informations pertinentes à transmettre au patient et à ses proches Transmission de données Aspects juridiques Elaboration des documents (MDPH, aides spécifiques) Participation aux projets de réinsertion, de projets scolaires, d'orientation, de projets personnels	CC (2) Notes
		30		

UE	Titre	ECTS	Objectifs et contenus	MCCC
514	Intervention en troubles du LO et de la communication avec aides spécifiques	3	Maitriser les différentes approches et les aides spécifiques Analyser les outils existants et les lieux de vie et mettre en œuvre leur adaptation Mettre en œuvre un projet thérapeutique S'inscrire dans une démarche pluridisciplinaire Evaluer l'intervention (EBP) Accompagnement et apprentissage des aidants	CC (2) Notes
524	Intervention dans le cadre des troubles du LE, du graphisme et de l'écriture	3	Maitriser différentes approches d'intervention en orthophonie et différents outils Mettre en œuvre un projet thérapeutique S'inscrire dans une démarche pluridisciplinaire Evaluer l'intervention (EBP) Acquérir et développer les outils et les gestes et méthodes spécifiques au traitement des troubles du LE, du graphisme et de l'écriture (soin direct et indirect)	CC (2) Notes
552	Intervention orthophonique auprès de l'enfant et de l'adulte sourd	3	Comprendre les enjeux de la réhabilitation des surdités Connaitre et analyser les différents modes de communication Approche théorique des grands courants d'intervention Intervention précoce Maitriser différentes approches d'intervention en orthophonie et différents outils Mettre en œuvre un projet thérapeutique Acquérir et développer les outils et les gestes et méthodes spécifiques au traitement des troubles de l'audition chez l'enfant (soin direct et indirect)	CT écrit 2h
562	Intervention dans le cadre des pathologies de la phonation, de l'articulation et de la déglutition	2	Les grands courants d'intervention selon les pathologies Maitriser différentes approches d'intervention en orthophonie et différents outils Mettre en œuvre un projet thérapeutique S'inscrire dans une démarche pluridisciplinaire Evaluer l'intervention (EBP) Acquérir et développer les outils et les gestes et méthodes spécifiques au traitement des troubles de la phonation, de l'articulation et de la déglutition (soin direct et indirect) Initiation au travail de la voix parlée et chantée	CT écrit 2h30 + CC (1) Notes
573	Evaluation dans le cadre des pathologies neurodégénératives et démentielles	3	Identifier et interpréter la sémiologie des pathologies neurodégénératives et démentielles Interpréter les signes cliniques Identifier, évaluer et analyser les troubles du langage dans le cadre de pathologies neurodégénératives et démentielles Elaborer un diagnostic/diagnostic différentiel, déterminer les axes thérapeutiques, organiser un plan de traitement Acquérir et développer les outils d'intervention	CT écrit 2h30
670	Stage clinique 3	6	Voir documents et contrat de stage	Evaluation + CC présentiel VAL/NONVAL
750	TPMO : Travail Préparatoire au Mémoire en Orthophonie	6	Voir documents et Guide du TPMO	Rendu écrit CC présentiel VAL/NON VAL
891	UE libre 1	2	A choisir dans les UE proposées ou à trouver	CC (1) VAL/NON VAL
892	UE libre 2	2	A choisir dans les UE proposées ou à trouver	CC (1) VAL/NON VAL
		30		

Validation de la 2^{ème} ANNÉE du cycle 2 des études d'orthophonie
CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE
Décret n° 2013-798 du 30 août 2013
Année universitaire 2024-2025

L'enseignement est réparti en unités d'enseignement donnant accès à des crédits. Chaque unité d'enseignement (UE) peut être constituée de plusieurs éléments constitutifs distincts (EC).

Pour valider une unité d'enseignement (UE) :

- L'étudiant doit avoir obtenu la moyenne générale à cette UE (10/20).
- Si l'étudiant n'obtient pas la moyenne à l'UE, il doit représenter les éléments (EC) constituant l'UE.
- En cas de note zéro, ou de non validation à un rapport (oral ou écrit) et/ou en contrôle continu, cette UE n'est pas validée. Une épreuve de rattrapage peut avoir lieu sous certaines conditions.

Les unités d'enseignement sont capitalisables et les crédits définitivement acquis dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale à l'UE.

Admission à un semestre :

- Pour être admis à un semestre, l'étudiant doit avoir obtenu la moyenne générale au semestre (addition des UE la constituant)
- Seules les UE dont la moyenne est supérieure ou égale au seuil de compensation (fixé à 8/20) peuvent être compensées, si la moyenne générale supérieure à 10/20 le permet.
- Toutes les UE doivent être validées. **Une UE non validée et/ou non compensée entraîne la non validation du semestre et le redoublement.**
- Le mémoire d'orthophonie (validation de l'UE 760 : rendu écrit et soutenance) : cette UE n'est validée que si l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10/20 à cette UE. Cette UE n'est pas compensable.
- Les UE stage, séminaire, UE libre, gestes d'urgence et mémoire sont des UE à validation obligatoire.

Admission au diplôme :

Pour valider son diplôme d'exercice clinique en orthophonie -Certificat de capacité d'orthophoniste (CCO)-, l'étudiant doit avoir validé obligatoirement :

- Le semestre 9 et le semestre 10. Il n'y a pas de compensation entre les semestres.

Les UE stages ne sont validées que si tous les stages les composant sont validés par le jury d'examens.

L'absence de validation d'un ou plusieurs stages au titre de l'année entraîne la non validation de l'UE stage et le redoublement.

- Le Certificat de Compétences Cliniques (CCC) qui se déroule au cours de la 2^{ème} année de cycle 2 et comporte 4 étapes :
 1. Simulation en santé, sur la thématique « raisonnement clinique en évaluation et diagnostic orthophoniques », évaluation orale, semestre 9
 2. Rédaction d'un compte-rendu d'évaluation orthophonique, sur la thématique « bilan et évaluation orthophoniques », semestre 10
 3. Simulation en santé, sur la thématique « projet thérapeutique en orthophonie », évaluation orale, semestre 10
 4. Validation de compétences cliniques à partir des grilles de stage semestres 9 et 10

Chaque étape est évaluée par les différents acteurs et jurys cliniques puis validé ou non validé par le jury d'examen et de diplôme.

Les 4 étapes du CCC doivent être validées pour obtenir la validation globale.

- L'attestation de FGSU : attestation de formation aux soins d'urgence

Session 2

Toutes les UE non validées dans le ou les semestres sont à valider à la session 2 en respectant les règles d'absence.

Si aucun semestre n'est validé ou si un seul semestre est validé, l'étudiant redouble, si sa situation le permet et dans la limite de 3 inscriptions au cycle 2, chacune de ces années ne pouvant faire l'objet de plus de 2 inscriptions.

Si le CCC n'est pas validé, l'étudiant redouble, si sa situation le permet et dans la limite de 3 inscriptions au cycle 2, une de ces années ne pouvant faire l'objet de plus de 2 inscriptions.

Si l'AFGSU n'est pas validée, l'étudiant redouble, si sa situation le permet et dans la limite de 3 inscriptions au cycle 2, une de ces années ne pouvant faire l'objet de plus de 2 inscriptions.

Rappel : Il est obligatoire de consulter la lettre de cadrage des MCCC relative au département et les modalités de validation du CCC

UE	Titre	ECTS	Objectifs et contenus	MCCC
440	Education thérapeutique du patient et législation professionnelle	2	ETP niveau 1 Situer l'action de l'orthophoniste en ETP Maitriser les connaissances nécessaires, principes, méthodes et outils L'ETP du patient atteint de maladie chronique : diagnostic éducatif, cadre étapes et mise en place Méthodologie de l'ETP, cadre institutionnel et législatif	CC présentiel VAL/NON VAL
534	Intervention en cognition mathématique	2	Maitriser différentes approches d'intervention en orthophonie et différents outils Mettre en œuvre un projet thérapeutique S'inscrire dans une démarche pluridisciplinaire Evaluer l'intervention (EBP) Acquérir et développer les outils spécifiques au traitement des troubles la cognition mathématique (soin direct et indirect)	CC (2) Notes
563	Evaluation et intervention dans le cadre du bégaiement et autres troubles de la fluence	3	Evaluer une situation clinique, poser un diagnostic orthophonique, déterminer les axes thérapeutiques, organiser un plan de traitement Outils et méthodes d'évaluation, observation et analyse des données Maitriser différentes approches d'intervention en orthophonie et différents outils Mettre en œuvre un projet thérapeutique S'inscrire dans une démarche pluridisciplinaire Evaluer l'intervention (EBP) Acquérir et développer les outils spécifiques au traitement du bégaiement et des troubles de la fluence (soin direct et indirect)	CT écrit 2h
574	Evaluation et intervention dans le cadre des syndromes démentiels et des pathologies neurodégénératives	3	Mettre en œuvre un projet thérapeutique et d'accompagnement des aidants Démarche d'éducation thérapeutique Démarche de prévention S'inscrire dans une démarche pluridisciplinaire Evaluer l'intervention (EBP) Acquérir et développer les outils spécifiques au traitement des troubles démentiels et neurodégénératifs (soin direct et indirect)	CC (2) Notes
575	Troubles cognitivo-linguistiques acquis Evaluation et PEC	2	Troubles CL acquis dans les syndromes neurologiques : sémiologie, étiologie, aspects psychosociaux. Modèles théoriques et démarche interprétative des signes cliniques Evaluer une situation clinique, poser un diagnostic orthophonique, déterminer les axes thérapeutiques, organiser un plan de traitement Outils et méthodes d'évaluation, observation et analyse des données	CC (2) Notes
680	Stage Clinique 4	8	Voir documents et contrat de stage	Evaluation et CC présentiel VAL/ NON VAL
730	Statistiques 2	2	Suite statistiques 1	CC (1) VAL/ NON VAL
810	Infectiologie et hygiène	2	Les agents infectieux, les moyens de défense, les infections iatrogènes, les règles d'hygiène, les moyens de lutte contre l'infection Mécanismes d'action et de transmission des agents infectieux Identifier les enjeux de la sécurité dans les soins Agir de manière adaptée face à une situation présentant des caractéristiques de risque avéré ou potentiel.	CC présentiel VAL/NON VAL
893	UE libre 3	2	Voir liste MOOC acceptés	Certificat MOOC
894	UE libre 4	2	Voir liste MOOC acceptés	Certificat MOOC
811	Séminaire 1	2	Voir thèmes séminaires	CC présentiel VAL/NON VAL
		30		

UE	Titre	ECTS	Objectifs et contenus	MCCC
450	Relation thérapeutique	2	Observer et analyser des situations de relation thérapeutique, identifier la spécificité de la relation thérapeutique dans le soin en orthophonie Mettre en lien les effets de la relation thérapeutique avec le projet thérapeutique	CC présentiel VAL/NON VAL
553	Intervention dans le cadre des surdités acquises	2	Maitriser différentes approches d'intervention en orthophonie et différents outils Mettre en œuvre un projet thérapeutique S'inscrire dans une démarche pluridisciplinaire Evaluer l'intervention (EBP) Acquérir et développer les outils spécifiques au traitement des troubles acquis de l'audition (soin direct et indirect)	CC (2) Notes
576	Intervention dans le cadre des troubles cognitifs linguistiques acquis	2	Maitriser différentes approches d'intervention en orthophonie et différents outils Mettre en œuvre un projet thérapeutique S'inscrire dans une démarche pluridisciplinaire Evaluer l'intervention (EBP) Acquérir et développer les outils spécifiques au traitement des troubles CL acquis (soin direct et indirect)	CC (1) Notes
578	Evaluation et intervention dans le cadre des dysarthries neurologiques	2	Evaluer une situation clinique, poser un diagnostic orthophonique, déterminer les axes thérapeutiques, organiser un plan de traitement Outils et méthodes d'évaluation, observation et analyse des données Maitriser différentes approches d'intervention en orthophonie et différents outils Mettre en œuvre un projet thérapeutique S'inscrire dans une démarche pluridisciplinaire Evaluer l'intervention (EBP) Acquérir et développer les outils spécifiques au traitement des dysarthries neurologiques (soin direct et indirect)	CC (1) Notes
680 bis	Stage Clinique 4 bis	6	Voir documents et contrat de stage	Evaluation et CC présentiel VAL/NON VAL
760	Travail de recherche : mémoire	10	Voir documents et Guide du mémoire	Travail écrit et soutenance
820	Gestes d'urgence AFGSU	2	Gestes et soins d'urgence niveau 1 et 2	Certification CC
101	Evaluation des pratiques professionnelles	2	Connaitre et savoir analyser la qualité des soins dans le cadre d'un suivi thérapeutique Appliquer les recommandations professionnelles actualisées Appliquer des critères de qualité et d'amélioration des pratiques professionnelles EBP	CC (1) Notes
812	Séminaire 2	2	Thème défini chaque année	CC présentiel VAL/NON VAL
		30		